

15^c.

Journal du Lot

15^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	6 fr. 50	12 fr.	22 fr. 50
TÉLÉPHONE 31	7 fr.	13 fr.	24 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	0 fr. 80
RECLAMES 3 ^e page (— d° —).....	1 fr. 25
» 2 ^e page (— d° —).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les Etats-Unis vont-ils nous réclamer le paiement de leurs créances ? — Une nouvelle offensive du sénateur Borah contre la France. — Les manœuvres du Reich et l'évacuation de Cologne. — La réponse française au projet allemand de pacte. — La rentrée parlementaire et la situation politique.

Si l'on en croit des informations venues de Washington, le gouvernement des Etats-Unis aurait adressé récemment à la France une note relative aux dettes et cette note serait la plus sévère qui ait été encore envoyée.

La nouvelle a été lancée en particulier par le *New-York Herald* et il semble bien qu'elle soit fondée.

Si le secret a été gardé jusqu'ici c'est que le président Coolidge tient absolument à traiter les questions importantes, surtout les questions techniques et financières, en dehors des passions et émotions des foules.

Le *New-York Herald* remarque que les bruits mentionnés coïncident avec le retour à Washington de M. Winston, sous-secrétaire des finances, et qui vient de faire un voyage d'étude — d'ailleurs obstinément décliné sans aucun caractère officiel par le gouvernement américain — sur l'état des finances des nations débiteuses des Etats-Unis. M. Winston a passé plusieurs semaines à Londres et à Paris.

L'impression donnée dans diverses interviews par le sous-secrétaire des finances à son retour à Washington, est que la France pourrait facilement trouver les moyens de sortir de ses difficultés fiscales actuelles, et, conséquemment, de se mettre en posture de s'acquitter de ses dettes, si ses gouvernants et le pays tout entier en montraient la ferme volonté.

De plus le *New-York Herald* croit savoir que la note contient ou contiendra une notification formelle au Cabinet Painlevé que le gouvernement américain croira devoir s'opposer à ce que de nouveaux crédits soient avancés à la France par des financiers américains avant qu'une entente sur la consolidation des dettes de guerre n'ait été finalement conclue.

Enfin le journal américain fait remarquer, que le Président Coolidge, qui avait d'abord annoncé qu'une grande bienveillance serait manifestée à l'égard de la France dans l'examen du problème des dettes, semble avoir subi l'influence du président de la commission des affaires étrangères, le sénateur Borah.

Si cette dernière information se confirme, nous n'aurons guère lieu de nous en féliciter : on connaît depuis longtemps le peu de sympathie qui anime le sénateur Borah envers la France ; il ne manque jamais d'ailleurs une occasion d'exprimer à nouveau ses exigences.

Ainsi, le journal anglais *l'Observer* vient de publier un article de M. Borah, président de la commission sénatoriale des affaires étrangères des Etats-Unis. Le sénateur américain reprend, dans cet article, les arguments maintes fois exposés par lui dans ses discours ou dans les journaux américains, et dont le principal est celui-ci : « La France étant le plus prospère de tous les pays qui ont « participé » à la guerre, elle ne peut élever aucune raison pour ne pas payer sa dette à l'Amérique. »

On a fait depuis la guerre, directement et indirectement, écrit M. Borah, une grande propagande touchant les arguments en faveur d'une annulation de la dette française. Il n'y a aucune justification d'ordre moral ou économique pour que la dette française soit annulée ou réduite au-dessous du taux établi en vue de la consolidation de la dette anglaise envers les Etats-Unis. Un règlement équitable et raisonnable sera accordé, mais toute annulation serait particulièrement injuste envers le peuple américain qui a fourni les avances par l'intermédiaire du gouvernement.

Six ans se sont écoulés depuis la fin des hostilités, poursuit le sénateur Borah. Aucune partie du principal, aucun intérêt n'ont encore été payés, aucun plan, aucune proposition n'ont encore été soumis.

Cette dette s'élève, rappelle M. Borah, à environ 4 milliards de dollars, avec intérêt à 5 p. 100. Le sénateur américain ajoute que l'on doit consi-

dérer que les Etats-Unis ont dépensé, en France, 1.027 millions de dollars pour achat de matériaux de guerre, etc., et que toutes les acquisitions américaines en France ont été réglées au comptant. Il estime que la générosité dont a fait preuve le peuple américain est sans précédent dans l'histoire. Tandis que la Grande-Bretagne et la France ont réalisé d'importantes acquisitions territoriales à la suite de la guerre, les Etats-Unis, de leur côté, n'ont revendiqué aucun territoire, ni aucune part de réparations allemandes.

M. Borah n'indique pas ce que sont ces acquisitions territoriales par la France (il veut sans doute parler de l'Alsace-Lorraine) et reprend les affirmations déjà posées par lui dans son discours en réponse à celui de M. Louis Marin :

Les Etats-Unis, écrit-il, ont payé chaque dollar de l'emprunt contracté par l'Amérique pendant la guerre de l'indépendance de 1776, avec une promptitude et à un taux d'intérêt beaucoup plus élevé que celui que nous avons l'intention d'exiger de la France.

Ce résumé et ces citations nous révèlent une fois de plus les sentiments de M. Borah à l'égard de notre pays et, vraiment, nous ne pouvons que souhaiter ardemment que ce sénateur ne devienne pas le Conseiller écouté du Président Coolidge !

Au Conseil des ministres de mardi matin, M. Briand a soumis à ses collègues deux importants mémoires touchant :

1° Le contre-projet français sur les manœuvres du Reich ;

2° Le projet de réponse des Alliés aux offres de pacte des Allemands.

En premier lieu, il s'agit de répondre au memorandum britannique sur le désarmement de l'Allemagne et l'évacuation éventuelle de la zone de Cologne.

Jusqu'à présent, l'Angleterre s'était toujours refusée à lier les deux questions — désarmement et sécurité — alléguant que l'une relevait du traité de Versailles et que l'autre n'avait rien à y voir. La raison invoquée de cette prétention assez illogique était que les Anglais voulaient évacuer rapidement Cologne et qu'ils ne voulaient pas que cette affaire, qui se rattache au désarmement, fût liée à l'affaire de la sécurité, pour laquelle ils ne prévoient pas un règlement prochain.

Jusqu'ici, M. Briand avait repoussé les suggestions de Londres, d'où une certaine tension.

Notre ministre des Affaires Etrangères s'est finalement rallié à un compromis : il accepte le principe de la fixation d'une date d'évacuation, mais à condition qu'il soit constaté qu'à cette date l'Allemagne aura mis à exécution les mesures significatives par les Alliés. En réalité, nous passons une fois de plus par les volontés de l'Angleterre.

Par contre, Paris et Londres seraient tombés d'accord pour ne procéder à aucune audition préalable des représentants du gouvernement allemand : ainsi, la porte est fermée à toute tentative ultérieure de marchandage, de la part du Reich.

M. Briand a soumis en outre au conseil des ministres le projet de réponse à l'offre faite par l'Allemagne de signer avec la France un pacte de sécurité.

La note de M. Briand serait plus nette et plus ferme que celle préparée par M. Herriot.

La France se dit prête à examiner l'offre allemande, mais rappelle que la Société des Nations ne peut enregistrer que des accords conclus entre ses membres, ce qui signifie qu'aucune conversation utile ne pourra avoir lieu au sujet du pacte proposé par le Reich tant que le gouvernement de Berlin n'aura pas demandé son admission pure et simple à la S. D. N.

M. Briand se place ainsi sur le seul terrain admissible : obtenir de l'Allemagne le respect de la loi commune.

Or, tous les efforts du Reich tendent à dissocier : à dissocier d'une part l'institution de Genève en feignant d'ignorer la Société des Nations ; à dissocier d'autre part le bloc des Alliés en manœuvrant pour les séparer sous le fallacieux prétexte de conclure un quelconque pacte de garantie.

Au total, et sans opposer une brutale fin de non-recevoir à l'offre alle-

mande, M. Briand invite les dirigeants de Berlin à rectifier leurs positions.

Après trois semaines de vacances, la vie parlementaire reprend.

Vacances nécessitées par les élections municipales ; vacances d'été à plus d'un égard : pendant ce délai, le gouvernement a pu réfléchir dans le calme relatif aux affaires financières et extérieures ; de même l'atmosphère politique, enlevée par les circonstances de la crise ministérielle, a pu se détendre.

Après ce répit, Chambres et gouvernement sont à pied d'œuvre pour aborder une tâche rude, très rude et qui, outre qu'elle exigera pour être menée à bien les concours de tous, réclame aussi de tous une égale bonne volonté.

Comment se présente la situation politique au moment de cette rentrée ? On sait que les Chambres partirent en vacances, aussitôt après avoir accordé un vote de confiance au cabinet Painlevé.

La Déclaration ministérielle témoignait, nous l'avons souligné alors, d'un souci manifeste de détente et d'apaisement.

Comment ces bonnes intentions se traduisirent-elles en actes ? Le 1^{er} mai a été calme. La fête du 10 mai a eu lieu, et elle a été calme. Enfin, le Président du Conseil a tenu à assister personnellement à Notre-Dame à la cérémonie funèbre organisée en souvenir des victimes des attentats communistes de la rue Dammrémont.

Voilà autant d'initiatives qu'il convient de porter à l'actif du gouvernement et qui confirment la sincérité de ses bonnes intentions.

Puisse-t-il persévérer dans ces dispositions : le pays entier y applaudira.

Mais voici qu'on peut se demander si tous les efforts d'apaisement déployés par le cabinet Painlevé ne resteront pas vains : certains ont multiplié à son adresse les conseils dénudés d'aménité, les insinuations, les injonctions.

Et ces remontrances partent du sein même du Cartel ; non pas de tous les éléments du Cartel, mais d'une fraction qui semble ne pas se résigner à l'abandon de la politique de lutte et de divisions intestines.

Spectacle d'autant plus singulier que l'opposition, elle, s'est tue, attendant que le gouvernement à ses actes et lui accordant après ses déclarations apaisantes, le crédit provisoire que mérite toute bonne volonté.

Quoi qu'il en soit, au cours des toutes prochaines semaines, nous allons voir le gouvernement aux prises, non pas tant avec ses adversaires qu'avec une fraction mécontente de soutiens naturels.

Il faut souhaiter, dans l'intérêt même du pays, que s'apaise bientôt une opposition de parti-pris que rien ne justifie,.... sinon de simples préoccupations de personnes.

M. D.

Les projets financiers du Gouvernement

Un exposé de M. Caillaux

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Caillaux a exposé mardi devant la Commission des finances de la Chambre les grandes lignes des projets arrêtés par le gouvernement pour remédier à la situation financière.

Voici un résumé des déclarations du ministre des finances :

Le budget de 1925 :

4 milliards de déficit

M. Caillaux a commencé son exposé en expliquant que le total des dépenses afférentes à l'exercice 1925, composera un chiffre supérieur de 1 milliard 150 millions à la somme des recettes évaluées selon les méthodes habituelles.

Il a fait observer en second lieu que parmi les recettes figurent 240 millions à provenir du plan Dawes dont, par suite du jeu des prestations en nature, le Trésor n'encaissera effectivement cette année qu'une faible partie. Le ministre pense d'ailleurs que les ressources découlant des versements germaniques ont, par leur nature même, une affectation spéciale. Elles doivent servir, jusqu'à due concurrence, à l'achèvement de la reconstruction dans les régions libérées et à l'amortissement, sous telles formes qui seront déterminées, des déf-

tes interalliées. Les distraire de ces emplois ne laisserait pas de comporter de graves inconvénients.

M. Caillaux fait ainsi compte d'un double manquant : 1.150 millions d'une part, 1.240 millions de l'autre, au total 2 milliards 390 millions.

Le ministre des finances a poursuivi en remarquant qu'une fraction notable des dépenses de l'Etat était encore maintenue en dehors du budget et qu'il fallait les y incorporer.

Ces dépenses s'élèvent à 1.250 millions pour les pensions des victimes de la guerre et à 254 millions réclamés par l'administration des postes aux fins d'améliorations de l'outillage.

Ces deux réintégrations porteront à près de 4 milliards le découvert total de 1925.

Les autres dépenses

Resteront seules en dehors les dépenses pour les régions libérées, qui seront financées à l'aide du plan Dawes, et les dépenses en capital pour constructions de lignes ou travaux complémentaires sur les chemins de fer appartenant à l'Etat, qui ne peuvent pas plus être mises à la charge du contribuable que ne sont imputées aux actionnaires des grandes Compagnies les dépenses du même ordre sur les réseaux concédés.

L'œuvre d'assainissement

Lorsqu'on aura abouti sur tous les points précédents, on pourra envisager le grand problème de l'assainissement général de notre monnaie et de notre dette.

M. Caillaux en a conçu le plan, mais il lui paraît vain de l'étaler, même de le considérer dans le détail tant que, en deça comme au delà de nos frontières, on n'aura pas la certitude que la France est en plein équilibre budgétaire et tant que n'aura pas été résolu le problème des dettes interalliées que le gouvernement va s'efforcer de régler.

Le ministre retient seulement le chiffre total de notre dette intérieure — 280 milliards — et sa répartition singulière : 150 milliards en rentes consolidées, 130 milliards en engagements à court terme de toute nature.

Il n'insiste pas sur les périls que peut faire courir à la vie chère d'une nation l'existence d'une masse aussi formidable de dettes à court terme.

Il en déduit simplement que le problème de la dette sera l'objet de constantes préoccupations du gouvernement et qu'il sera abordé aussitôt qu'auront été parcourus les étapes nécessaires.

L'heure des sacrifices

La nation devra assumer, temporairement tout au moins, un supplément de charges variables selon la somme d'économies qui pourra être opérée et que tous les efforts du gouvernement tendent à porter au maximum. A quoi qu'on aboutisse, on ne doit pas se dissimuler qu'une augmentation de recettes avoisinant trois milliards cinq cents millions sera indispensable.

Conformément aux termes de la déclaration ministérielle, le gouvernement fera appel à tous les citoyens.

Pour réprimer la fraude

Le rendement de l'impôt général sur le revenu, dont, en l'état actuel des choses, le taux ne paraît pas pouvoir être majoré, sera accru par des mesures particulièrement rudes contre la fraude, répondant aux volontés que la Chambre a exprimées.

Les charges nouvelles

Les taux des impôts cédulaires exception faite pour les salaires et pour les traitements inférieurs à 25.000 francs, seront notablement relevés.

Soucieux de ménager les classes les moins favorisées de la fortune, M. Caillaux ne proposera en ce qui concerne les contributions indirectes et en dehors de la majoration des droits sur le tabac déjà escomptée dans le projet de budget de 1925, que de supprimer certaines fissures tout au plus d'ajuster certains tarifs.

Un appel à la confiance

Le gouvernement est persuadé que l'appel pour l'ultime effort qui dégagea définitivement le vaisseau des récifs, sera entendu de tous. Il exclut de ses propositions toutes les « clauses de sauvegarde » qu'il aurait pu être amené à considérer. Il s'en repose sur la France. Il ne doute pas, il n'a pas le droit de douter.

Mesures ultérieures

En terminant, le ministre des finances a annoncé que d'autres projets financiers étaient en préparation. Il compte demander un aménagement nouveau des droits de succession qui, pourchassant la fraude, permettra de modérer des tarifs que M. Caillaux juge excessifs.

En stabilisant ce qu'on appelle le fonds commun, en recourant à diverses autres mesures, le ministre croit être à même de réaliser à bref délai la suppression totale des octrois.

Enfin, les services du ministère ont l'instruction de préparer un Code des lois fiscales qui fixera exactement les obligations des contribuables, en même temps qu'il simplifiera les déclarations et en réduira le nombre.

INFORMATIONS

En Allemagne

Hindenburg a prêté serment

Le nouveau président du Reich, von Hindenburg, a prêté le serment de fidélité à la Constitution républicaine de Weimar, entre les mains de M. Loebe, président du Reichstag.

Cette cérémonie avait attiré une foule considérable.

Au premier rang des tribunes publiques on remarquait les ambassadeurs de France, d'Angleterre et d'Italie, ainsi que le nonce apostolique.

Voici la formule du serment : « Je jure, par Dieu le Tout-Puissant et omniscent, que je consacrerai mes forces au bien du peuple allemand, à augmenter sa prospérité, à détourner de lui tout dommage et à préserver la Constitution et les lois du Reich, à remplir mes devoirs consciencieusement et agir avec justice envers chacun, aussi vrai que Dieu m'aide. »

La foule acclame Hindenburg

Après la cérémonie devant la grande entrée du Reichstag, donnant sur l'immense Koenig-Platz, s'est formé un océan humain.

Hindenburg a passé en revue la compagnie d'honneur du régiment de la garde de Berlin. La musique militaire a joué le « Deutschland über alles », repris en chœur par les assistants.

L'enthousiasme de l'énorme foule a continué à s'exhaler par des « hoch » sans fin.

Hindenburg ne sera pas félicité par les Alliés

Les gouvernements alliés, France, Grande-Bretagne, Italie et Belgique, se sont mis d'accord sur l'attitude à adopter en ce qui concerne la nomination d'Hindenburg à la présidence du Reich.

Lorsque le nouveau président notifiera sa prise de possession du pouvoir, il lui sera répondu par un accusé de réception. Mais les gouvernements alliés ont décidé de ne pas envoyer le télégramme de félicitations qu'il est d'usage d'adresser aux nouveaux chefs d'Etat. Cette réserve a été inspirée par le fait que le maréchal Hindenburg a été inscrit sur la liste des coupables de guerre qu'avaient dressés les gouvernements alliés en application de l'article 228 du Traité de Versailles.

La sécurité et le désarmement

M. Aristide Briand, ministre des affaires étrangères, a donné connaissance au conseil des ministres des projets de notes en réponse au memorandum de l'Allemagne et au sujet du manquement dans la question du désarmement.

La première note doit être communiquée aux alliés. La deuxième adressée à la conférence des ambassadeurs qui se réunira vendredi prochain.

Le conseil des ministres les a pleinement approuvés l'une et l'autre.

L'évacuation de la Rhur

A propos du document qui sera envoyé à l'Allemagne sur la question du désarmement, l'agence Reuter croit savoir que les principales lignes du point de vue adopté par le gouvernement britannique, ont été communiquées aux gouvernements alliés intéressés.

En ce qui concerne l'évacuation de la Rhur et de Cologne, le retrait des

troupes de la Rhur est fixé au mois d'août pourvu que l'Allemagne continue à remplir ses obligations en conformité du plan Dawes et il n'y a aucune raison de craindre que l'Allemagne abandonne la ligne de conduite qu'elle suit actuellement.

Toutefois en ce qui concerne Cologne, aucune date n'a encore été fixée pour l'évacuation qui dépend entièrement de l'attitude de l'Allemagne au sujet du désarmement.

La situation

La situation est stationnaire. Sur le front d'Ouezzan, un groupe de partisans de Taza a effectué un raid dans les régions de Babat Assa et de Maatouf, balayant les infiltrations d'insoumis. Il y a trêve sur le front du Nord de Taza. Des groupes ennemis ont été signalés à Anijet.

Déclarations de M. Painlevé

Interrogé à sa sortie du conseil des ministres sur l'état des opérations au Maroc, M. Painlevé a répondu que la situation, d'ailleurs stabilisée, était délicate, sans présenter toutefois la gravité des grandes opérations des années précédentes. Il a ajouté que des postes encore isolés étaient sur le point d'être complètement dégagés.

Les relations commerciales italo-russes

M. Mussolini a eu une conférence avec le président et le rapporteur de la commission chargée d'examiner le traité de commerce italo-russe. Il paraît que la commission n'a pas été favorablement impressionnée par les statistiques des échanges commerciaux qui ont eu lieu en 1924 entre l'Italie et la Russie.

La Russie a importé en Italie des marchandises pour une somme de 137 millions de lires, tandis que l'Italie n'a exporté en Russie que 10 millions seulement, sans compter que la Russie, à cause des conditions exceptionnelles de son économie, a interdit en 1924, l'exportation de son blé. Sans cette interdiction, la disproportion au dommage de l'Italie aurait été encore plus grande.

Les Soviets vont faire « monarquer » leurs diplomates à l'étranger

On apprend que les dirigeants bolchevicks ne sont pas du tout satisfaits des résultats auxquels sont arrivés récemment les ambassades, légations et délégations commerciales des soviets à l'étranger. Par suite, ce qu'on pourrait appeler une sorte de tchéka diplomatique a été nommée et a reçu pour mission de faire des tournées d'inspection dans les milieux diplomatiques des soviets et de faire des rapports sur leurs travaux. Aussi, dans quelques capitales, règne-t-il un grand malaise parmi les diplomates et agents bolchevicks.

M. Briand obtient le rappel de M. Voline

A la demande de M. Briand, le gouvernement des Soviets vient de statuer sur le cas de M. Voline, premier secrétaire de l'ambassade soviétique. M. Voline devra quitter la France incessamment. Dans le cas contraire, le gouvernement se verrait forcé de lui enlever son « exequatur ». Telle est la décision que M. Briand a signifiée à M. Krassine.

On se rappelle que M. Voline, au cours d'une réunion communiste, destinée à célébrer, à Paris, la mémoire du réformiste chinois Sun Yat Sen, avait formulé des critiques déplacées sur la méthode française de colonisation.

HORAIRES DES TRAINS

qui auront lieu le Dimanche 17 Mai, à l'occasion des Grandes Fêtes de Cahors

Provenance : CAPDENAC, FIGEAC, GRAMAT, VILLEFRANCHE-de-ROUERGUE et RODEZ						
ALLER			RETOUR			
	2644	Spécial C. C.	5506		2653	Spécial B. B.
Capdenac, Départ ..	7 20	11 10	11 20	Cahors, Départ	18 50	23 10
La Madeleine		11 21 11 22	11 35 11 36	Cabessut		23 18 23 19
Toirac		11 33 11 34	11 52 11 53	Arcambal		23 29 23 30
Montbrun		11 42 11 43	12 05 12 06	Vers		23 38 23 39
Cajarc		11 52 11 53	12 19	St-Géry		23 44 23 45
Calvignac		12 03 12 04		Conduché		23 57 23 58
St-Martin-Labouval ..	Train	12 11 12 12	Marche normale au départ de Cajarc	St-Cirq-Lapopie ..	Train	0 04 0 05
St-Cirq-Lapopie	ordinaire	12 20 12 21		St-Martin-Labouval ..	ordinaire	0 13 0 14
Conduché		12 27 12 28		Calvignac		0 21 0 22
St-Géry		12 41 12 57		Cajarc		0 33 0 34
Vers		13 02 13 03		Montbrun		0 47 0 48
Arcambal		13 11 13 12		Toirac		0 57 0 58
Cabessut		13 22 13 23		La Madeleine		1 10 1 11
Cahors	9 18	13 31	15 53	Capdenac	21	1 23 1 24
				Figeac		1 44

Provenance : LIBOS						
ALLER			RETOUR			
	1693	Spécial L. C.	1695		1702	Spécial C. L.
Libos	9 11	11 21	14 28	Cahors	18 30	23 30
Fumel		11 27		Pradines		23 37
Soturac		11 39		Mercuès		23 47
Duravel		11 47		Douelle		23 53
Puy-l'Evêque	Train	11 55	Train	Parnac	Train	0 01
Prayssac	ordinaire	12 05	ordinaire	Luzech	ordinaire	0 09
Castelfranc		12 09		Castelfranc		0 20
Luzech		12 21		Prayssac		0 25
Parnac		12 30		Puy-l'Evêque		0 33
Douelle		12 37		Duravel		0 42
Mercuès		12 43		Soturac		0 51
Pradines		12 52		Fumel		1 02
Cahors	10 44	13 00	16 03	Libos	20 05	1 08

Provenance : BRIVE, SOUILLAC, SAINT-DENIS-près-MARTEL, GOURDON et SARTLAT						
	2005	Spécial S. C.	2013		2016	Spécial C. S.
Brive	7 41		12 32	Cahors	17 55	23 45
Souillac	8 35 8 40	11 15		Espère		23 57 23 58
Cazolès		11 22 11 23		St-Denis-Catus		0 10 0 11
La Chapelle-Mareuil ..		11 28 11 29		Thédirac-Peyrilles ..		0 24 0 25
Lamothe-Fénelon		11 38 11 39		Dégagnac	Train	0 33 0 34
Nozac		11 49 11 50		St-Clair	ordinaire	0 42 0 45
Gourdon	9 23 9 29	12 00 12 07	Train	Gourdon	ordinaire	0 55 0 57
St-Clair		12 16 12 17	ordinaire	Lamothe-Fénelon		1 11 1 12
Dégagnac		12 28 12 30		Cazolès		1 22 1 23
Thédirac-Peyrilles		12 41 12 43		Souillac		1 31
St-Denis-Catus		12 53 12 55		Brive	20 51	
Espère		13 04 13 05				
Pradines		13 10				
Cahors	10 33	13 16	15 44			

Provenance : MONTAUBAN							
	2004	Spécial M/C	56 Express		2013	55 Express	5273
Montauban	6 23	11 10	11	Cahors	17 42	20 28	0 25
Fonneuve		11 20 11 21		Cieurac			1 09
Albias		11 29 11 30		Laubenque			1 18
Réalville		11 37 11 38		Montpezat		Train	1 33
Caussade	Train	11 47 11 51	Train	Borredon		ordinaire	1 50
Borredon	ordinaire	12 00 12 01	ordinaire	Caussade	19 01		2 00 2 08
Montpezat		12 17 12 19		Albias			2 28
Laubenque		12 31 12 33		Montauban	19 40	21 31	2 53
Cieurac		12 41 12 42		Toulouse	20 55	22 22	
Sept-Ponts		12 53 12 54					
Cahors	8 07	13 02	11 59				

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

OUVERTURE

de la Liquidation Judiciaire du sieur Jean PONS, Restaurant et tissus, demeurant à Duravel

Messieurs les créanciers de la dite liquidation judiciaire sont invités à se rendre :

Le vingt-six mai prochain, jour de mardi, à treize heures trente, En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice,

Pour examiner la situation de leur débiteur, donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif, l'élection des contrôleurs, s'il y a lieu, et sur toutes autres questions qui leur seront soumises.

La présente insertion est faite en conformité de l'article neuf de la loi du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Le Greffier,
E. MANÉYROL.

NOTA. — Les tiers porteurs d'effets ou endossements, n'étant pas connus, sont priés de remettre leurs adresses au Greffe du Tribunal de Commerce ou à Monsieur ROUSSEAU, arbitre de Commerce, demeurant à Cahors, liquidateur provisoire de la dite liquidation judiciaire, afin d'être convoqués pour les assemblées subséquentes.

Bibliographie

LA NATURE

Les physiciens s'efforcent de plus en plus d'attaquer les atomes, de leur arracher leurs constituants, dans le but de réaliser la transmutation de la matière. Mais il leur faut des sources d'énergie considérables et le professeur Perrin vient d'être ainsi amené à faire construire un générateur à courant continu de 600.000 volts. *La Nature* décrit ce nouvel appareil formidable et indique

les espoirs qu'on peut fonder sur lui. M. le professeur Raphaël Dubois signale ensuite le paradoxe des fleurs de l'air, les Broméliacées, dont il a cultivé des pieds pendus en l'air par un fil de fer sans contact avec le sol et sans racines.

M. Troller décrit et figure les appareils actuellement réalisés pour le sondage par les ondes ultrasonores, le moyen d'avenir le plus sûr pour indiquer aux navires le fond sur lequel ils passent, relever les profondeurs des océans, servir de liaison entre sous-marins immergés, etc.

Enfin M. Rémy décrit la fin des bisons d'Europe dont les derniers, conservés dans des réserves de Pologne et du Caucase, ont disparu dans la tourmente de la guerre et de la révolution russe.

Le Supplément, encore plus varié, donne, entre autres renseignements, une statistique des métaux extraits en France, le poids du cerveau

d'Anatole France, des nouvelles de T. S. F., la description de nouveaux accessoires d'automobiles, une étude sur la fabrication ancienne des émaux, des conseils pratiques de toutes sortes, l'analyse des derniers livres scientifiques parus.

LA NATURE. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

REVUE DE L'ENFANCE

Sommaire du n° de Mai 1925

Editorial :
Comment on « sabote » l'inspection médicale des écoles dans quelques départements.

Pages Médicales :
Les abus de la diète hydrique, des bouillons de légumes et des restrictions alimentaires dans la pratique journalière, par le docteur Georges Schreiber.
La tuberculose à la campagne.

Pages Sociales :
Le Preventorium de Knoeke-sur-Mer (Belgique), par Mlle Gernay, directrice.
Service féminin d'assistance sociale des Régions libérées (dans l'Aisne), par Mme Arquier, inspectrice-déléguée du Ministère du Travail et de l'Hygiène.
Pour guérir les enfants du paludisme.

Pages de la Vie Scolaire :
Une histoire cocasse et triste.
« Toute l'enfance en plein air ».
Un enfant vient à l'école.

Pages Sportives :
Avez-vous de bons muscles du ventre ?

Pages de la Famille :
Les maux de gorge chez les enfants.
L'hygiène et l'éducation du public, par H. Carrion.
Pour avoir de jolies mains.
Les bonnes recettes.
Les inventions pratiques.

Parmi les Livres :
La pratique de l'alimentation des nourrissons, aliments normaux, aliments de régime, par le docteur Schreiber.
Manuel de l'Assistance d'hygiène scolaire.

Documents et Nouvelles :
Association des Travailleuses sociales.
Les visiteuses de l'enfance dans la lutte contre la mortalité infantile.
Des jardinières.
Les Droits de l'Enfant.
Comment on protège l'alcoolisme en France.
Ce que font les enfants australiens. Grande-Bretagne.
Ce que fait la fondation Rockefeller.

Couvre générale de l'Enfance :

Imp. COUSSANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : M. DAROLLE.

Feuilleton du « Journal du Lot » 30

NIETZSCHÉENNE

PAR
Daniel LESUEUR

VII

L'émotion du doux prodige les fit changer de couleur et haleter légèrement. Toutefois leur raison non consentante les illusionnait de sécurité.

— « Maintenant », proposait Mlle Monestier, « vous allez me faire visiter l'usine. »

Clérieux se récria, surpris :
— « Vous n'y pensez pas, mademoiselle Jocelyne. »

— J'y pense parfaitement. Quoi ! c'est mon métier. Je suis venue aussi pour cela. Maintenant que je ne crains plus la présence du misérable que vous avez expulsé, j'aurai mon œuvre à faire ici. J'irai à vos ouvriers comme je vais à beaucoup d'autres, dans les chantiers, dans les fabriques.

— Les miens ne sont pas commodes. Ils croiraient que vous voulez les prêcher, leur faire la charité. Cela les mènerait hors d'eux.

— Ils seraient fixés bien vite. Je ne ressemble pas à une soldate de l'Armée du Salut. Et je ne fais pas la

charité. Mais vous savez bien quelle est l'organisation de notre société : *La Cité fraternelle*. Les plus pauvres gens deviennent copropriétaires, coactionnaires. A toutes petites parts... c'est vrai... Mais plus ils seront nombreux... »

Robert l'interrompit, d'un geste confus, suppliant :
— « Ne me donnez pas de regrets pour mes ouvriers. Ecoutez-moi... Je sais ce qu'ils perdront avant tout : la joie de vous voir. Et rien ne peut compenser cela. Mais, quant au bien que vous leur voulez, je m'en charge. C'est moi qui ferai de la propagande pour vous. »

— Soit », dit Jocelyne. « Pourtant, cela m'intéresserait de parcourir ce petit univers dont vous assumez tout à coup, et un peu par ma faute, le gouvernement. Je voudrais prendre contact, sentir l'atmosphère qu'on y respire. Je pourrais en causer, après, avec vous. Telle que vous me voyez, je suis un peu sorcière, — à la façon des chercheurs de sources. J'ai des intuitions... Je vous révélerais des choses... »

Elle insistait gaiement, sans gêne, sans arrière-pensée, prise tout entière par son double zèle, celui de son « métier » comme elle disait — le mieux-être de la classe ouvrière — et celui de la cure morale, de la cure d'énergie, entreprise pour la plus grande gloire de Nietzsche et le plus grand profit de Clérieux.

Le jeune homme, en dépit d'un cer-

tain embarras, mis au pied du mur, dut s'expliquer.

— « Que penserait-on de voir une femme, et une jolie femme, avec moi ? »

L'étonnement de Jocelyne le déconcerta davantage. Elle ouvrait les yeux de quelqu'un qui ne comprend pas. Enfin, elle dit :
— « Il n'est donc jamais venu de femme du monde, dans cette usine ? »

— Jamais.
— Mais... Mme Clérieux ?
— Ma femme ?... Elle n'y a jamais mis les pieds.
— Non !... »

L'exclamation fut de surprise violente, sincère. Aucune intention de dénigrement ou de critique. La preuve en fut qu'à peine ce « non ! » de stupeur échappé, Jocelyne tenta de se reprendre, de se composer une physionomie neutre. Lorsque Robert ajouta, un peu nerveusement : « Ce n'est pas la place d'une femme ici. La mienne, d'ailleurs, a ses enfants, qui l'absorbent. » Il distingua l'effort par lequel Mlle Monestier contint ce qui lui jaillissait aux lèvres, ce qui fusait de son cœur. « Des théories vraiment trop excentriques, trop libres », songea-t-il, brusquement sur la défensive pour Lucienne, — comme la plupart des maris, dont la solidarité conjugale survit à tous les sentiments, même à l'amour, et qui font de l'épouse la véritable moitié d'eux-mêmes sur ce seul terrain de la susceptibilité, en révolte contre toute critique.

Mlle Monestier, aussitôt, changea de sujet, presque de ton. D'une évolution légère, en camarade, elle proposa :
— « Eh bien, si je ne puis vous suivre sur votre domaine, accompagnez-moi sur le mien. Nous avons beaucoup à nous dire, et pas de temps à perdre. Il faut que vous connaissiez ma colonie d'Arnouville. Ce n'est pas loin d'ici, en auto. Voulez-vous m'y rejoindre cet après-midi ? »

Elle parlait de la première réalisation, près d'Arnouville, sur la rivière du Crould, de ses logements et de ses trams ouvriers. La société, présidée par Nauders, sous le nom de *La Cité fraternelle*, jetait alentour de Paris les fondations de ses charmantes petites bourgades de maisonnettes en briques roses, nichées dans des jardins verdoyants, au centre desquelles s'élevait une plus grande maison, — sorte de casino à bon marché, où les ouvriers trouvaient des salles de lectures, de conférences, des bains, des gymnases, pour des abonnements de quelques sous par semaine.

Comme Robert le savait, l'idée, les plans, et surtout le premier capital, venaient de Jocelyne. Mais, tout de suite, d'importantes donations avaient enrichi cette œuvre. Transformée en société financière, elle commençait à rapporter des bénéfices aux ouvriers.

Les locataires de *La Cité fraternelle* étaient, de droit, participants. Mais tout individu qui justifiait de l'exercice d'un métier pouvait devenir acquéreur d'une petite part, peu con-

teuse, libérable par échéances longue-ment échelonnées, qui constituait un placement incomparable et lui donnait l'entrée des casinos, des jardins, avec la gratuité, à certaines heures, des tramways spéciaux entre la *Cité* et Paris.

— « Les dividendes », expliquait Jocelyne à Robert, « s'augmentent de tous les dons et legs faits à la société. De sorte que nos parts constituent des sortes de valeurs à lots. Supposez qu'un millionnaire nous laisse une fortune... Voilà tous nos braves gens qui touchent, par ce fait, un tant pour cent très augmenté, ou bien une somme immédiatement versée, suivant les intentions du donateur. »

— Mais », dit Robert en riant, « j'ai bien envie de vous en acheter, de ces parts. »

— Vous ne le pourriez pas. Elles ne sont pas négociables en Bourse. Nous ne les délivrons qu'à ceux qui travaillent de leurs mains, et qui n'ont pas d'autres moyens d'existence.

— Excluez-vous ou acceptez-vous les syndiqués ?

— Nous ne nous occupons pas de cela, pas plus que de la religion de nos clients.

— Et leur nationalité ?

— Ah !... il faut qu'ils soient Français.

— Nietzsche n'aurait pas pu pénétrer dans la *Cité fraternelle* ? » observa malicieusement Clérieux.

— « Non... Nous ne lui aurions rien donné. Nous lui prenons, à lui », ri-

posta Jocelyne, alerte aux escarmouches de taquinerie.

Cette conversation ne se poursuivait pas à l'usine, dont Mlle Monestier était partie aussitôt le rendez-vous accepté par Clérieux pour une visite à la colonie d'Arnouville.

De ce rendez-vous, l'industriel ne savait encore que penser. Car, non seulement Jocelyne le lui avait offert, mais encore elle avait consenti, comme si c'eût été la chose la plus conforme aux usages, à monter dans l'auto que Clérieux lui envoyait, et à le prendre lui-même en route.

Tous deux se trouvaient donc assis dans cette confortable voiture, un landaulet qu'ils avaient fait ouvrir, pour goûter, à l'abri de la glace de devant, la fraicheur stimulante de l'air.

Le ciel était d'un bleu cru, traversé de grosses nuées cotonneuses, qui couraient vite. Un rayon de soleil, de temps à autre, inondait tout, éblouissait, brûlait, semblait rejallir de la dure terre encore hivernale, qui restait nue, sans voiles de feuillages, sans dentelle d'herbe folle. Puis, dans la brusque éclipse d'un nuage, l'incendie s'éteignait, et c'était, en contraste, la morsure d'un souffle glacial.

Soleil et brise, alternative sans transition de chaud, de froid, également piquants, cinglants, dans la brusquerie printanière, aggravée par la rapidité de l'auto, cela correspondait bien à l'état physique et moral des deux promeneurs.

(A suivre)